

MAI 2023 | NUMÉRO 35

L'À PROPOS

VOTRE JOURNAL MUNICIPAL

DANS CE NUMÉRO

Votre conseil municipal.....	2
Mot du maire.....	3
Taxes.....	4
Semaine des travaux publics.....	4
Rinçage du réseau d'aqueduc.....	4
Offres d'emploi.....	5
Mots croisés.....	5
Piscine.....	6
Feu de camp.....	7
Règlement sur les animaux.....	7
Activités estivales.....	8
Thermopompe.....	9
Bref survol historique.....	9
Fête des bénévoles.....	10
Protection de l'eau potable.....	10
Camp d'été intermunicipal.....	11
Bibliothèque La Plume D'Oie.....	11
Centre Multifonctionnel.....	11
Horaire de l'écocentre.....	12
Nous joindre.....	12



VILLE DE BEAUPRÉ



La passion de vivre ensemble !

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



Maire

Pierre Renaud



Conseillère #1

Nancy Pelletier



Conseiller #2

Christian Blouin



Conseiller #3

Michel Auger



Conseiller #4

Serge Simard



Conseiller #5

Michel Beaumont



Conseillère #6

Michèle Abdelnour

Pour joindre vos élus :

Coordonnées disponibles sur le site internet de la Ville www.villedebeaupre.com dans l'onglet « Vie municipale » et « Organisation municipale, Conseil municipal »

LES SÉANCES DU CONSEIL

Le conseil municipal vous invite à venir discuter des sujets qui vous intéressent ou qui vous préoccupent lors des prochaines séances qui se tiendront à 19 h 30 au 10995, rue des Montagnards aux dates suivantes :

- Lundi 5 juin ;
- Lundi 3 juillet ;
- Lundi 14 août.

LE MOT DU MAIRE

Par Pierre Renaud, maire

Bonjour à vous citoyennes et citoyens de Beaupré,

Enfin l'hiver est terminé et la chaleur se montre un peu timide. En me promenant dans la ville, je remarque que chacun prend soin de son terrain et efface les dernières marques de l'hiver.

La Ville entreprendra également dans les prochains jours son grand ménage avec le rinçage du réseau d'aqueduc, le ramassage du sable et l'aménagement des différents parcs. Des infolettres vous seront envoyées pour vous aviser du déroulement des travaux.

Cette année encore, profitant de subventions intéressantes, nous améliorerons notre réseau routier. Ne soyez pas surpris, pour quelques secteurs, d'avoir certaines entraves.

De plus, une nouvelle scène extérieure permanente sera construite à la Place des Générations. En ce qui a trait à l'église, des discussions entre la fabrique et la Ville sont en cours. Nous vous tiendrons au courant des prochains développements.

Enfin, nous en sommes à la réalisation d'une plateforme au plateau sportif pour l'installation d'un chapiteau pour la Fête nationale et le camp d'été.

Je vous invite à nous suivre sur nos réseaux sociaux pour connaître les différentes activités qui se tiendront tout au long de l'été. Participez en grand nombre, soyons fiers !

Au plaisir de se voir!

Pierre Renaud
Maire



LE DEUXIÈME VERSEMENT DOIT ÊTRE FAIT AVANT LE 15 JUIN 2023 INCLUSIVEMENT

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes de plusieurs façons :

- Par téléphone ou par internet en utilisant les modes de paiement offerts par votre institution financière;
- Dans toutes les succursales des institutions financières participantes ou encore à leur guichet automatique;
- Par la poste, en acheminant un chèque avec le coupon de paiement;
- Au bureau de l'hôtel de ville (par chèque, carte de débit ou en argent comptant). Une boîte aux lettres est installée à l'extérieur pour déposer votre chèque en cas de fermeture.
- Par retrait direct : remplir le formulaire d'adhésion et nous le faire parvenir accompagné d'un chèque avec la mention "annulé" pour adhérer au retrait direct.

Il n'est pas possible de payer sa facture de taxes à l'aide d'une carte de crédit.

SEMAINE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS



À l'occasion de la Semaine nationale des travaux publics du 21 au 27 mai 2023, nous souhaitons souligner le travail de tous les employés des travaux publics de la Ville.

Trop souvent dans l'ombre, les différents quarts de métier relevant des travaux publics font de notre ville ce qu'elle est. L'équipe des travaux publics s'occupe entre autres du déneigement des rues et trottoirs, du traitement de l'eau potable et des eaux usées, de l'écocentre, de l'entretien des parcs et espaces verts, etc.

Un énorme merci à tous les membres de l'équipe de travaux publics, votre travail fait une différence majeure dans la qualité de vie des citoyens et citoyennes !



L'équipe des travaux publics de Beaupré

RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Le rinçage du réseau d'aqueduc se déroulera à partir du 1er mai jusqu'à la mi-juin. Cette opération a pour but de nettoyer les conduites d'aqueduc. Normalement, aucun utilisateur ne devrait être privé d'eau potable. Cette dernière pourrait être brouillée momentanément et, à moins d'avertissement contraire de la part de la Ville, **l'eau demeurera potable.**

Nous vous recommandons de laisser reposer l'eau avant d'effectuer le lavage de vêtements blancs, l'eau de javel en contact avec les matières en suspension risque de tacher les vêtements.

Nous nous excusons des inconconvénients que cela pourrait occasionner.

Pour toute information, vous pouvez contacter le service des travaux publics au [418-827-8901](tel:418-827-8901).

OFFRES D'EMPLOI

Tu cherches un emploi ? Tu veux vivre une expérience de travail enrichissante ? La Ville de Beaupré t'offre la chance de décrocher un emploi dans un milieu dynamique !

Voici les postes offerts :

- Étudiant en urbanisme.
- Pompier à temps partiel

Pour postuler, faites parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante : josianne.gagnon@villedebeaupre.com



MOTS CROISÉS

ACTIVITÉS À FAIRE CET ÉTÉ À BEAUPRÉ

VERTICALE

1. Alors qu'il est interdit de faire ce type de feu, les enfants s'y amuseront durant tout l'été.
2. Ce mot peut représenter un fruit avec une bonne pilosité ou compléter l'expression « Beaupré en ... »
3. Un bel endroit pour se ressourcer, fraîchement rénové et amélioré par les travaux publics.
4. La journée de l'année où tous se souviennent de porter du bleu.
5. De route ou de montagne, c'est à Beaupré qu'il y a les plus beaux paysages pour faire cette activité.
6. Peu importe votre emplacement à Beaupré, il y en a plusieurs à proximité pour vous évader à pied.



HORIZONTALE

7. L'activité par excellence de toutes les générations pour se laisser porter par une variété de styles musicaux.
8. Qu'est-ce qu'ont en commun des goélands, le faubourg de la Crête et la falaise ?
9. Un endroit parfait pour se faire bronzer mais attention, il est interdit de s'y baigner.
10. Une bonne occasion pour apprendre aux enfants l'art de pêcher. Le nom de cette « formation » fort amusante ? Pêche en

PISCINE RÉSIDENTIELLE

« Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

En mai 2021, le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles a été modifié pour y assujettir l'ensemble des piscines résidentielles. D'autres modifications ont été apportées pour renforcer la sécurité des piscines, notamment en ce qui concerne les risques d'accident de plongeon. » (Source : Guide d'application du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, Gouvernement du Québec, 2021)

Toute piscine doit respecter les normes contenues au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (c.S-3.1.02, r.1).

C'est pourquoi, dès le début de la saison estivale, des employés municipaux vont parcourir le territoire afin d'aller à la rencontre des propriétaires de piscine résidentielle. Lors de cette visite, notre équipe s'assurera que les installations aquatiques respectent les normes prévues au règlement provincial et, au besoin, fera des recommandations visant à rendre les installations conformes.



DEMANDE DE PERMIS

Vous devez vous procurer un permis pour l'installation d'une piscine. Lors de votre demande de permis, vous devrez fournir un plan d'implantation, idéalement à partir de votre certificat de localisation, en y indiquant la forme et la grandeur de la piscine ou du spa, le positionnement sur le terrain, incluant les accessoires (filtreur, thermopompe, clôture, plate-forme) ainsi que les distances par rapport à vos limites de terrain.

Pour plus d'informations, communiquez avec le service de l'urbanisme au 418-827-4541 ou par courriel : emile.savard@villedebeaupre.com.

Le feu de camp, une activité dangereuse !



La fumée dégagée de la combustion du bois contient autant, sinon plus, de substances cancérigènes que la cigarette. De plus en plus de municipalités interdisent l'usage des foyers au bois extérieurs dans un souci de santé publique et pour préserver l'environnement.

Saviez-vous que 43% des émissions atmosphériques de particules fines au Québec étaient attribuables à la combustion de bois du secteur résidentiel ?



C'est au-delà des émissions du secteur industriel (41%) et bien au-dessus de celles imputables au transport (16%).

Contaminants fumée de bois

PM 2,5 Particules fines	Dioxines et furannes
Acroléine et formaldéhyde	NOx Oxydes d'azote
HAP Hydrocarbures aromatiques polycycliques	COV Composés organiques volatils
	CO Monoxyde de carbone



Effets sur la santé



- Cancers
- Mortalité hâtive
- Aggravation de l'asthme
- Aggravation des maladies cardiaques et pulmonaires
- Œdème pulmonaire
- Irritation des voies respiratoires
- Maux de tête, toux, nausées, étourdissements

Les enfants, les femmes enceintes les personnes âgées, les asthmatiques, les diabétiques, les individus obèses et les personnes atteintes de maladies cardiaques ou respiratoires devraient éviter l'exposition à la fumée. LES POLLUANTS DANGEREUX ASSOCIÉS À LA FUMÉE DE BOIS AFFECTENT ÉGALEMENT LES PERSONNES EN BONNE SANTÉ.

La Ville de Beaupré encourage l'utilisation de foyer au propane ou au gaz naturel

Le propane est une source d'énergie à faible teneur en carbone et à combustion propre qui n'émet pratiquement aucun polluant atmosphérique.



Le coût d'un foyer au propane peut être très abordable.

Profitez d'un feu propre, respectueux des autres et de l'environnement!

Règlement municipal

« La fumée dégagée par un feu ne doit pas incommoder le voisinage. »

Si vous dérangez, vous devez éteindre.



La fumée dégagée par un feu de bois représente une nuisance pour tout un quartier, Pensez-y!



RÉGLEMENTATION concernant les animaux

Pour la sécurité et la propreté de notre ville, tout propriétaire de chien se doit de respecter les règles suivantes :

- Garder votre chien en laisse (max. 1,85 m) **en tout temps** ;
- Enlever promptement et de façon adéquate ses excréments ;
- Vous assurez que votre animal n'aboie ou ne hurle pas d'une manière susceptible de troubler la paix ou de nuire à la tranquillité du voisinage.



Assurez-vous d'enregistrer votre chien pour éviter une amende

LES ACTIVITÉS ESTIVALES

Pour bien planifier son été à Beaupré



2 JUIN

Pêche en herbe

Inscription obligatoire
(date à confirmer)

3 JUIN

Beaupré en pêche



24 JUIN

Fête nationale

8 JUILLET

Micros-shows #1

15 JUILLET

Micros-shows #2

22 JUILLET

Micros-shows #3



29 JUILLET

Micros-shows #4



5 AOÛT

Micros-shows #5

12 AOÛT

Micros-shows #6



18 AOÛT

Micros-shows #7

19 AOÛT

Micros-shows #8



Restez à l'affût sur nos réseaux sociaux pour le dévoilement de la programmation des Micros-Shows !

THERMOPOMPE

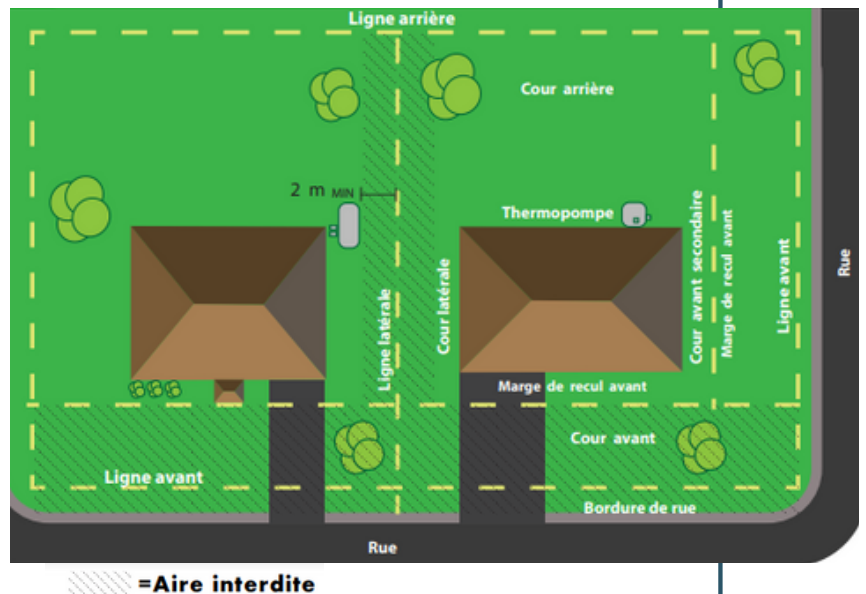
Un rappel de la réglementation

Une thermopompe et les appareils de climatisation, de chauffage et de ventilation sont autorisés dans les cours latérales et arrière à une distance minimale de 2,0 m d'une ligne de lot.

Ils peuvent être autorisés, sous certaines conditions, dans les cours avant et avant secondaire, étant assujettis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il n'est pas requis d'obtenir un permis pour l'installation d'une thermopompe de ces appareils.

Pour obtenir les informations nécessaires, vous devez communiquer avec le service de l'urbanisme au 418-827-4541 ou emile.savard@villedebeaupre.com ou www.villedebeaupre.com.



À PROPOS DE BEAUPRÉ

L'histoire du premier employé de la Ville

Considérant qu'aujourd'hui la Ville de Beaupré emploie entre 100 et 150 employés selon les saisons, il peut être difficile de s'imaginer une époque où la Ville n'avait qu'un seul employé. Dans les années suivant sa création, le nombre d'employés s'est multiplié pour mieux servir la population et maximiser les services offerts.

Le premier employé de la Ville, M. Wellie Robinson a été engagé en 1928 avec le mandat de creuser des fossés dans la rue St-Ferréol par le conseil municipal alors au pouvoir. M. Robinson était rémunéré 0,30 \$ de l'heure et il travaillait 48 heures par semaine, pour un revenu hebdomadaire de 14,40 \$.

FÊTE DES BÉNÉVOLES

Pour souligner l'implication des gens d'ici

Une soirée mémorable en quelques images !



PROTECTION DE L'EAU POTABLE

C'est l'affaire de tous !

Dans le but de préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau potable, nous vous demandons de ne pas laisser l'eau couler inutilement et de la gaspiller. En vertu de notre règlement sur l'utilisation de l'eau potable, il est notamment interdit :

- De laisser couler ou ruisseler de manière délibérée un équipement d'arrosage de façon telle que l'eau s'écoule inutilement dans la rue ou sur des propriétés voisines ;
- D'utiliser l'eau potable afin de nettoyer ou faire fondre de la neige ou de la glace ;
- D'arroser des pelouses en tout temps lorsqu'il pleut ou sur une période de 72 heures après la fin d'une précipitation de plus de 10 mm, telle que mesurée à la station météorologique de la Ville de Beaupré.



Pour toutes questions à propos de ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec le service des travaux publics au 418-827-8901.

CAMP D'ÉTÉ

Intermunicipal de Beaupré et Saint-Joachim



Rencontre des parents

Vous vivez des inquiétudes pour la 1^{re} rentrée de votre enfant au camp de jour ? Nous vous invitons à une rencontre d'informations le 15 juin 2023 à 19 h au Centre multifonctionnel de Beaupré (70, rue des Érables).

Dîner hot-dog

Un dîner hot-dog au profit du groupe des préados aura lieu le mercredi 28 juin de 11 h 30 à 13 h. Hot-dogs et breuvages seront en vente. Les parents, les grands-parents et votre famille sont les bienvenus !

Nous vous invitons à suivre leur page Facebook : **Camp d'été intermunicipal de Beaupré et Saint-Joachim.**

BIBLIOTHÈQUE LA PLUME D'OIE

Vous êtes un passionné de lecture et vous souhaitez vous impliquer dans votre communauté ? Peu importe le nombre d'heures que vous êtes prêt à donner, nous avons besoin de vous à la bibliothèque La Plume d'Oie !

HEURES D'OUVERTURE

Dimanche : 13 h à 15 h
Lundi : 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi : 13 h à 15 h
Vendredi : 18 h 30 à 20 h 30

NOUS JOINDRE

11298, rue de la Salle
418 827-8483

bibliothèque@villedebeaupre.com

Vous êtes intéressé ?

Communiquez avec Marilynne Laurendeau
au : 418-827-8902 poste 204



CENTRE MULTIFONCTIONNEL

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi : 7 h à 22 h
Samedi et dimanche : 8 h 30 à 16 h

POUR NOUS JOINDRE

Téléphone : 418-827-8902
Courriel : cmb@villedebeaupre.com





**Un lampadaire brûlé ? Un graffiti ?
Un panneau de signalisation
tombé? Un nid de poule ?**

Vous désirez informer la Ville d'une situation non urgente? Vous pouvez le faire à l'aide de votre téléphone intelligent.

L'ÉCOCENTRE

10, rue Industrielle, Beauré.



HORAIRE D'ÉTÉ

Du 1er avril au 16 novembre :
Samedi de 9 h à 16 h 30
Mercredi de 12 h à 19 h 30

BON À SAVOIR

Pour nous joindre

HÔTEL DE VILLE

10995, rue des Montagnards, Beauré (Qc) GoA 1E0
Courriel : mairie@villedebeaupre.com
Téléphone : 418-827-4541
Télécopieur : 418-827-3818

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi de 8 h 45 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 15 h

TRAVAUX PUBLICS

Si la situation est urgente et nécessite l'intervention immédiate des travaux publics, comme un refoulement d'égout, un bris d'aqueduc, etc., et que c'est en dehors des heures normales de bureau, vous pouvez communiquer avec la voirie au 418-827-8901.



ÊTES-VOUS ABONNÉ ?

N'attendez plus pour ne rien manquer !



Page Facebook
Centre aquatique



Page Facebook
Ville de Beauré



Page Facebook
Camp de jour



Site de la Ville
pour l'infolettre

JOURNAL L'À PROPOS MAI 2023 | NUMÉRO 35

Conception et rédaction : Camille Gosselin, coordonnatrice aux communications
Courriel : camille.gosselin@villedebeaupre.com | Téléphone : 418-827-4541 poste 231